

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25, R417-4, R417-9, R417-10 et R417-12,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

VU la demande de l'entreprise EJL en date du 21 mai 2026 pour la réalisation d'enrobé, au 6 rue de la Paix à Mundolsheim,

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent des restrictions de circulation,

a r r ê t e

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement le **05 juin 2026 de 8h à 16h30** et le **08 juin 2026 de 8h à 16h30** comme suit :

RUE DE LA PAIX

Ajouter Réglementation 4.03.05. :

VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT QUALIFIE « GENANT »

- **Stationnement interdit sur l'ensemble des places au droit du 5 rue de la Paix.**
- Le camion sera autorisé à stationner sur la chaussée et les véhicules passeront sur les places de stationnement libérées

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par le demandeur. Le demandeur sera responsable pour tous les accidents pouvant survenir du fait des travaux et du stationnement des engins de chantier.

Article 3 : Les contrevenants s'exposent à la mise en fourrière sans préavis de leur véhicule ; ces mesures seront prises dès lors que les panneaux d'interdiction de stationnement gênant auront été mis en place au moins **48h avant l'exécution des travaux.**

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera

- transmise à :
 - Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg – Service Voies Publiques
 - Madame la commandante de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim
 - Entreprise EJL
- Affichée sur le site internet de la commune

Fait à Mundolsheim, le 26 mai 2026

Béatrice BULOUE



Maire de Mundolsheim